

ENSEIGNEMENT

Milquet au tableau, face aux députés

Joëlle Milquet a amené aux députés son dossier « Fuites aux examens », avec ligne du temps, consignes de confidentialité et sanctions.

● **Pascale SERRET**

On la sent prête, Joëlle Milquet. Elle n'attend pas que le micro soit ouvert devant elle pour réagir (plutôt calmement), quand la cheffe de groupe de l'opposition MR Françoise Bertieaux lui conseille : « Répétez après moi : je me suis trompée... » La ministre répétera deux fois : « Non, je ne me suis pas trompée ! »

Ce lundi, la commission « Éducation » était totalement dédiée aux fuites lors des épreuves certificatives de juin. Une dizaine de questions, un état des lieux. Et finalement, pas de jeu de massacre.

1. « Ça ne vient pas du Saint-Esprit... » Dimanche, sur les plateaux télé, Milquet pointait les profs et les directeurs. Elle maintient. « Je suis désolée, mais oui, il y a eu des erreurs dans certains établissements. Et oui, il y a bien eu un enseignant ou l'autre qui a posté des choses (sur internet). Ces fuites ne viennent pas du Saint-Esprit... » Mais son indignation ne porte que sur « quelques personnes, négligentes ou malveillantes ». Elle précise : les enseignants sont avant tout les victimes de ces fuites. « Pour 99,8 %... allez, 99,7 % d'entre eux, ils font bien leur travail », avance la ministre cdH.

Dans l'opposition MR, Laurent Henquet félicite Joëlle Milquet, avec une pointe d'ironie. « La nuit vous a apporté la modération. Dimanche, on avait l'impression que le monde enseignant dans son ensemble était coupable... » La ministre secoue fermement la tête : « J'ai toujours dit la même chose ! »

2. La ligne du temps

Joëlle Milquet explique, étape par étape, le parcours de ces évaluations. La préparation pendant une année par les groupes de travail, les épreuves envoyées chez l'imprimeur (désigné par marché public) le 8 avril, le début de l'impression le 17 avril, l'envoi dans 24 points de dépôt du 26 au 29 mai pour le CE1D et le CESS, la finalisation de l'emballage le 4 juin, la distribution le 5 juin. Etc. À chaque étape, des consignes de sécurité et de confidentialité sont prévues. « Tout ça est écrit noir sur blanc, c'est en français et c'est clair ! C'est le même schéma que celui qui a été suivi les années précédentes », précise-t-elle. « Il faudra être dix fois plus précis et dirigiste pour la sécurité des documents. C'est dommage pour l'autonomie du monde enseignant... » Joëlle Maison (FDF) relit le timing et en frissonne : « Si l'impression des documents se fait à partir d'avril, on multiplie les risques. Ça fait froid dans le dos ».

3. La gestion de la crise

Là aussi, la ministre reprend le fil des événements, du lundi 15 au mercredi 17 juin, presque heure par heure. Pourquoi annuler ceci et maintenir cela, etc. « Pour décider d'annuler, il fallait une preuve, que la fuite soit vi-

sible et qu'elle touche toute l'épreuve. » Et puis faire circuler l'info aussi vite que possible, auprès du grand public et des directeurs d'école. « Aller vite, sans faire n'importe quoi... Oui, il faut améliorer la communication par le numérique. On vient avec une vraie révolution numérique pour septembre », promet-elle à la cheffe de groupe MR Françoise Bertieaux.

4. Les enquêtes

Une enquête disciplinaire et une enquête au pénal sont en cours, comme on sait. Les arguments légaux potentiels ne manquent pas : violation du secret professionnel, vol, recel ou même abus de pouvoir. « Mais tout ce qui est pénal relèvera de la seule autorité judiciaire », dit-elle. Quant à l'Inspection qui participe à l'enquête disciplinaire, est-elle juge et partie, comme le redoute l'opposition ? La ministre réfute. « L'enquête se fait avec plusieurs inspecteurs, sous le contrôle du directeur général. En ce moment, ça se déploie de façon massive. »

5. Virer certains élèves : « exagéré »

Pour les élèves qui ont généreusement partagé les copies « fuitées » sur le net, rien n'est écrit en termes de sanctions. Un renvoi ? « Je trouverais exagéré de fonder une exclusion sur base d'un élément de partage d'information sur le net », glisse la ministre.

6. Et demain ?

La commission spéciale qui devra se tenir prochainement sera là pour trouver de nouveaux garde-fous. Il faut revoir le processus, réformer les étapes. Penser numérique, peut-être avec réception immédiate sur tablette. Et si on conserve le papier, renforcer les responsabilisations (« ça va de pair avec l'autonomie »), revoir les délais, prévoir des épreuves bis, ter, quater, au cas où... « Nous devons trouver les solutions ensemble. Et ne pensez pas que nous sommes la risée de l'Europe : des fuites, il y en a dans tous les pays européens », conclut la ministre. Rassurant ou pas, ça ? ■